



HAL
open science

Les fonds de soutien publics à la création en France, des instruments d'évaluation de la créativité? Quelques pistes de réflexion par les SIC

Frederic Gimello-Mesplomb

► To cite this version:

Frederic Gimello-Mesplomb. Les fonds de soutien publics à la création en France, des instruments d'évaluation de la créativité? Quelques pistes de réflexion par les SIC. XXIe Congrès de la SFSIC "Création, créativité et médiations", Laboratoire en Sciences de l'Information et de la Communication (LabSIC, Université Paris 13); Maison des Sciences de l'Homme de Paris Nord; Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication, Jun 2018, Sain-Denis, France. pp.92-102. hal-01894902

HAL Id: hal-01894902

<https://hal.science/hal-01894902>

Submitted on 1 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

CONGRÈS DE LA

SFSIC

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

CRÉATION, CRÉATIVITÉ ET MÉDIATIONS

**ACTES VOL. 1 : IDÉOLOGIES, ENJEUX
SOCIAUX ET POLITIQUES**

SFSIC

LabSIC

**IC industries
C4 culturelles &
création
artistique**


Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture
- sous le patronage
du Gouvernement
néerlandais depuis
pour l'UNESCO


PLAINE
commune
GRAND PARIS

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

Les fonds de soutien publics à la création en France, des instruments d'évaluation de la créativité ? Quelques pistes de réflexion par les SIC

Do the Cultural Funds in France are assessment systems of creativity ? Epistemological reflections from the information and communication sciences point of view

Frédéric Gimello-Mesplomb
Centre Norbert Elias, UMR 8562 EHESS-CNRS-UAPV-AMU
frederic.gimello@univ-avignon.fr

avec la participation de Mathieu Feryn
Centre Norbert Elias, UMR 8562 EHESS-CNRS-UAPV-AMU
mathieu.feryn@univ-avignon.fr

mots clef : Fonds de soutien, dispositif sociotechnique, créativité, stratégies d'acteurs

keywords : Public Fund, Sociotechnical system, creativity, actors strategies

Résumé : Après avoir étudié une quinzaine de fonds de soutien à la création, dans des domaines artistiques divers (arts plastiques, musique, création numérique, audiovisuel, théâtre, patrimoine et monuments historiques, lecture), cette communication en identifie quelques caractéristiques endogènes se prêtant à l'analyse info-communicationnelle. Nous envisageons les fonds de soutien, instruments de gouvernance publique, comme des dispositifs sociotechniques générateurs d'un discours d'escorte et proposons quelques jalons méthodologiques en SIC permettant d'observer la transformation sociale d'une double médiation : la reconnaissance et l'évaluation de la créativité.

Abstract : After studying about fifteen support funds for creation, in various artistic fields (visual arts, music, digital creation, audiovisual, theater, heritage and historical monuments, reading), this communication identifies some common endogenous characteristics from the info-communication analysis. We consider the support funds as socio-technical systems generating discourse and we propose some methodological milestones in information and communication sciences allowing to observe the social transformation of a double mediation: the recognition and the assessment of creativity.

Les fonds de soutien publics à la création en France, des instruments d'évaluation de la créativité ? Quelques pistes de réflexion par les SIC

1. les fonds de soutien publics à la création : des instruments de l'action publique rarement saisis par les SIC

Cette communication revient, en en élargissant le socle initial, sur le propos d'une communication donnée il y a quinze ans à la première conférence internationale francophone des Sciences de l'Information et de la Communication (Cifsic) en 2003 à Bucarest et portant initialement sur les fonds de soutien à l'audiovisuel saisis par les SIC (Gimello, 2003). Après avoir étudié depuis lors une quinzaine de fonds de soutien à la création, dans des domaines artistiques divers (arts plastiques, musique, création numérique, théâtre, patrimoine et monuments historiques, lecture), nous proposons cette année de poser les jalons d'un instrument d'analyse catégorielle d'inspiration info-communicationnelle. De la même manière que pour les fonds de soutien portant spécifiquement sur les productions audiovisuelles et télévisuelles, travailler sur les politiques publiques de soutien à la création sous le prisme des SIC ne tient pas de l'évidence. D'une part, car l'aspect normatif des débats soulevés dans l'espace social par cette catégorie de l'action publique culturelle peut faire obstacle à une analyse sereine et dépassionnée du sens que donnent les acteurs à leurs actions ou simplement des interactions à l'œuvre entre acteurs, objets et discours. D'autre part, car une approche communicationnelle de cet objet doit se frayer un chemin dans un espace déjà largement occupé par les travaux de science politique et de sociologie de l'action publique. Ces derniers ne sont certes pas sans intérêt pour les SIC, mais leur popularité conduit inévitablement l'approche communicationnelle de ces dispositifs publics à commencer par se justifier par *ce qu'elle n'est pas*. Pour prendre un exemple, l'épaisseur conceptuelle des travaux de Pierre Laxoumes et Patrick Le Galès, a ainsi montré la richesse heuristique de la notion d'« instrument » dans un domaine où la politique fut longtemps considérée comme l'observation de processus régissant la fabrique sociale de l'espace réglementaire, reléguant en second plan l'analyse de ce que les sociologues nomment des « agencements », les politistes des « instruments » et en SIC des « dispositifs », c'est à dire dans tous les cas des définitions dont les frontières sont faites tout à la fois de schèmes scientifiques distinctifs et de périmètres communs de pensée. C'est cette proximité qui explique sans doute, contrairement

au volume plus abondant de travaux portant, en SIC, sur les dispositifs sociotechniques, le plus faible volume de travaux portant sur les dispositifs publics, dans le sens où une forme d'acceptation sociale de la technique prédispose le chercheur en SIC qui souhaite investir ce domaine. Anne Piponnier observe un phénomène assez similaire en ce qui concerne le volume de travaux portant sur le « projet » en SIC à partir des dépôts faits dans l'archive ouverte en SIC, ArchiveSic, et, d'autre part, des articles publiés dans une sélection de revues à comité de large diffusion dans le domaine des SIC. Le chercheur est conduit à un nécessaire effort de conceptualisation pour distinguer le caractère original des travaux portant sur les dispositifs sociotechniques de repérage de la créativité que sont les fonds de soutien. Nous nous appuyerons, pour ce faire, sur une conception socialement distribuée de la sociotechnique telle qu'adoptée pour l'observation d'espaces de régulation marchands (Calon *et al.*, 2017) qui présente l'intérêt de ne pas enfermer la définition sur le seul prisme *techniciste* du dispositif (Flichy, 2014). Les travaux portant sur les dispositifs sociotechniques d'échange de contenus culturels numériques (Naptser, réseaux sociaux) adoptent un cadre instrumental également très voisin. Ces derniers envisagent par exemple le dispositif d'échange comme une communauté autorégulée, emblématique de l'avènement d'un nouveau mode de régulation sociale fondée sur le don (Beuscart, 2002). Bien que ces interprétations du don occultent la dimension technique et peuvent parfois surestimer la mise en œuvre par les usagers de leur compétence morale ou de calcul (Stenger et Coutant, 2013), ils ont toutefois comme intérêt de montrer que la régulation du collectif repose sur une solidarité technique partagée entre tous les acteurs du dispositif, dans laquelle « les calculs et les actions morales des utilisateurs composent avec les instances plus ou moins contraignantes et éclatées du système technique » (Beuscart, 2002 :7). Cette tension entre déterminisme autonome du système technique et jeux d'acteurs est également mise en lumière, de manière symptomatique, dans les travaux portant sur les politiques publiques de soutien à l'innovation. La définition contemporaine du concept d'innovation, compte tenu de l'instabilité définitionnelle et conceptuelle du terme, est génératrice de forte incertitude pour l'action publique (Lascoumes *et al.*, 2001) et peut être considérée comme motivant la mise en place de dispositifs adaptés pour conjurer à la fois l'incertitude chez le décideur tout en favorisant une forme de sélectivité de la création qui soit socialement acceptable dans une démocratie dialogique (Gimello-Mesplomb, 2003). Le concept de « forum hybride » réunissant acteurs, experts, et usagers (Callon, 1991) paraît ici relativement pertinent dans sa capacité à ne pas séparer les acteurs en jeu en fonction de compétences socialement distribuées. Enfin, on peut aussi citer le champ des recherches sur l'innovation au sens strict, dont les liens, d'une part avec les politiques publiques de recherche

(du fait, notamment, de la tutelle ministérielle désormais commune, en France, entre ces deux secteurs auparavant distincts), d'autre part avec les conceptions managériales de la créativité (à travers des objets et dispositif concomitants relativement nouveaux comme les « campus créatifs », les « territoires innovants » les « industries créatives » ou les « doctorats de création ») posent des questions que la perspective critique constitutive des SIC ne peut manquer d'observer avec intérêt autant pour les discours qu'ils produisent que les ressources intellectuelles qu'ils mobilisent. Nous pouvons donc nous appuyer sur le périmètre relativement bien balisé d'un socle commun de travaux ayant interrogé des problématiques à l'œuvre dans des dispositifs très similaires à ceux observés dans la culture, et mettant en relief des logiques et dynamiques de fonctionnement identiques à celles mobilisées pour reconnaître, sélectionner et encourager la créativité.

2. Quelques caractéristiques endogènes des fonds de soutien publics à la création.

- a) Les fonds de soutien sont des *dispositifs d'observation rapprochée*. Soutenir la création en recherchant des indices de créativité ne va pas de soi. Que ce soit pour interroger les ressources financières qui alimentent les fonds, que la manière dont les subsides sont ensuite redistribués entre créateurs-créatifs, les dispositifs de redistribution peuvent être vus comme des « observatoires » des pratiques à l'œuvre dans tout processus débouchant sur un diagnostic à finalité normative. Les travaux qui interrogent la construction et l'efficacité des observatoires (Le Marec *et al.*, 2012 ; Piponnier, 2012) ont montré l'ambivalence de l'objet « observatoire » à la fois dispositif sociotechnique de représentation et d'enregistrement des activités humaines et instrument de gouvernance politique. Alors que les publics de la culture étaient de mieux en mieux décrits à l'échelon macrosociologique dans les grandes enquêtes nationales produites par le DEPS (Donnat, 2008), les publics localisés tout autant que les logiques d'engagement de ces derniers dans des pratiques de sortie dont l'élément déterminant est l'objet culturel (musée, exposition, cinéma, concerts, festivals...) restent encore largement sous décrites. Ce phénomène a conduit très tôt les opérateurs culturels à se doter eux-mêmes de structures d'observation de l'activité culturelle destinées tout à la fois à la justification de cette activité qu'à une démarche proactive de médiation liée à l'injonction au « renouvellement des publics », mais aussi de soutien à la création. Les observatoires intégrés comme partie prenante de dispositifs de soutien à la création plus vastes constitués à l'échelle d'un territoire permettent notamment de montrer comment les catégories d'acteurs pensent et construisent à travers le geste de sélectionner les objets culturels et patrimoniaux qui

participent de leur quotidien la notion de « territorialité » (Pamart, 2010). Cette articulation entre dispositif et territoire mérite d'être interrogée en SIC dans la mesure où les dispositifs d'observation et de redistribution conditionnent une nouvelle répartition des compétences : « Certains courants des sciences de l'information et de la communication ont trouvé dans la notion de territoire des raisons de croire, sous l'effet des technologies de l'information et de la communication, en une possible substitution des territoires concrets par des territoires virtuels [...]. Sans souscrire unanimement à ce paradigme de la déterritorialisation, les SIC, d'une manière générale, ont interrogé la capacité des réseaux et des dispositifs technologiques à produire un nouvel ordre territorial » (Pamart, 2011 : 8). On peut, d'une certaine façon interroger le processus qui conditionne la double finalité de recensement et de collecte de données statistiques et celle qui présuppose l'encouragement de l'activité culturelle sur un territoire comme une nouvelle forme organisationnelle se substituant aux instruments classiques de recensement de la puissance publique.

- b) Les fonds de soutien produisent un *discours d'escorte*. La méthode qui consiste à retracer les modalités de construction d'une catégorie d'intervention publique (sa problématisation, ses discours, l'identification de son périmètre et de ses bénéficiaires...) permet de replacer dans une perspective critique le caractère historiquement situé des fonctions et légitimités dévolues à l'action des pouvoirs publics. Un dispositif de soutien à la création repose en effet sur des registres de classement et catégories d'action qui produisent chacune un discours d'escorte et des tactiques de partage de l'information sur la pertinence, l'efficacité ou l'efficience de ces derniers : monuments historiques, librairies de qualité, compagnies théâtrales subventionnées, commandes musicales, radios, etc. Ce discours favorise la circulation d'une information ayant pour but d'établir une relation de proximité entre acteurs et usagers. De la même manière où des chercheurs analysent la performativité des discours d'escorte, d'autres ont posé la question de comment se construisent les discours d'escorte qui sont ancrés dans une forte dynamique de circulation de l'information (Bigey et Simon, 2018). Introduits dans les travaux en SIC, l'analyse *cognitive* des politiques culturelles donne une place centrale au rôle des idées et notamment à la question du « référentiel » qui peut se jauger en s'appuyant par exemple, sur les modalités de l'analyse de discours. La sélectivité d'un fonds s'accompagne généralement d'un discours de *justification* sur ce dernier, portant sur ses objectifs. Les traces de ce discours peuvent être repérées dans deux catégories de matériel : en amont, lors de la mise en place du fonds, dans les documents de toute nature ayant trait aux

débats législatifs (fonds nationaux), délibération des assemblées territoriales, notes de service, etc. et en aval, lors des communications institutionnelles sur les lauréats. Cette communication en aval peut se faire via une communication institutionnelle de l'administration qui prend en charge le fonctionnement du dispositif ou de catégories d'acteurs dits « de renfort », intermédiaires ou récipiendaires, par exemple, qui participent par cette action de relai au processus de notoriété.

- c) La ***dimension dialectique et performative*** des fonds. En redistribuant des ressources un fonds rend compte en même temps de critères de redistribution qui le régissent. Cette efficacité rationnelle, peut amener le jeune chercheur à vouloir constituer pour les interroger des listes de bénéficiaires comme « révélatrices » d'un impensé de l'organisation. Outre que cette approche peut poser des questions de représentativité dans la mesure où les œuvres non soutenues et celles non éligibles n'y figurent pas, d'autres questions se posent lors d'une approche « par les récipiendaires ». Un corpus sur une politique sectorielle de soutien à la création composé uniquement de discours, en situation, face à des acteurs publics, ferait prendre au chercheur le risque de ne sélectionner que des textes validant *a posteriori* un fait politique préconstruit (Heinich, 2009), tandis qu'une combinaison de discours incluant les traces de l'intentionnalité des acteurs (notes, brouillons, projets par exemple) et d'actes de langages permet d'obtenir une vision sans doute plus large du système d'idées, et du mouvement tectonique de ces idées entre elles, tout en évitant de mobiliser les recettes et formules de l'évaluation rationnelle. Par ailleurs, cette prudence est guidée par le fait que, pour les politistes tout comme en SIC ; pour les spécialistes de la communication publique, le débat n'a jamais été réellement tranché entre ceux qui considèrent le référentiel d'une politique publique (c'est à dire son cadre cognitif, composé de ses mots d'ordre, de ses objectifs) comme un cadre fort, structurant verticalement la chaîne de responsabilités des agents, et ceux qui considèrent ce référentiel plutôt comme un cadre idéologique volontairement flou offrant au contraire un consensus commode évitant le conflit social en conférant une certaine liberté d'action aux agents en fonction des propres représentations qu'ils se font de leur mission (Bezes, 2000). Or, pour ce qui concerne les fonds de soutien à la création, l'impensé est méticuleusement consigné en archives et le chercheur en SIC dispose de nombreuses sources écrites à sa disposition, sans devoir détenir une formation d'historien. En effet, pour déterminer des indices de créativité, l'avis des membres des comités de soutien à la création se forge et s'appuie sur des expertises techniques et rapports d'experts, comme l'ont montré les travaux de Philippe Urfalino pour les Fonds régionaux

d'art contemporain (Urfalino, 1995) ou de Nathalie Heinich pour les prix littéraires (Heinich, 2009). On le voit, par exemple, à travers les fiches des rapport de visionnage des films au Festival de Cannes, celles pour l'achat ou la restauration des œuvres des Frac, de soutien aux musiques amplifiées, cette problématique d'adossement du jugement public sur un savoir « expert » est la même dans toute politique publique dans laquelle la notion de qualité prédispose l'action, on pense notamment au domaine de la santé où le concept de 'qualité des soins' conduit le jugement public à devoir s'appuyer sur de nombreuses expertises techniques, mais aussi dans le domaine de l'innovation, où le postulat qualitatif demeure central. Aussi, en tant que tel, le terme de dispositif sociotechnique (Jouët, 1993) rend déjà compte des rouages et courroies de transmission à l'œuvre dans un fonds de soutien mais aussi de la dimension éminemment *dialectique* de négociation entre acteurs (Jauréguiberry & Proulx, 2012). Comme évoqué plus haut, le concept de « forum hybride » réunissant acteurs, experts, et usagers (Callon, 1991) permet, dans sa capacité à ne pas séparer les acteurs d'un débat en fonction de compétences socialement distribuées de l'expertise (Flichy, 2014), d'observer des processus organisationnels plus que des prises de position (Bernard, 2014), des positionnements plus que des controverses, sans réduire les archives d'un fonds de soutien à leur seule dimension discursive telle que les chercheurs en esthétique travaillant sur l'histoire de l'art ou la critique d'art peuvent les appréhender en tant que validation *ex-post* d'un naturalisme esthétique d'Etat. Ce sont, en définitive, deux conceptions qui s'opposent. La dimension davantage constructiviste des Sic, de par la perspective critique de notre discipline, interrogera sans doute davantage un fonds de soutien sous l'angle des continuités et discontinuités qu'il produit plus que pour celle des ruptures esthétiques qu'il valide par son activité; pour les agencements d'opinion et l'interaction qu'il génère (la « fabrique » des consensus, notamment) davantage que pour les seules prises de position critiques qui suivent la proclamation des lauréats, un positionnement que le terme de « perspective communicationnelle » englobe d'une certaine manière avec justesse.

3. Pistes de réflexion.

On remarquera toutefois que l'analyse de la construction (la genèse) des catégories d'action est rarement présente dans l'analyse des dispositifs de soutien à la création, et étonnamment de l'approche dite « cognitive » de ces dernières (Dubois, 2002). Les quelques travaux qui s'en rapprochent, montrent pourtant qu'il est possible d'éviter de se laisser

enfermer dans des catégories préconstruites, c'est-à-dire construites à des fins pratiques par le chercheur. Un champ de possibles existe : il s'agit d'étudier *comment* et *par quoi* ces catégories sont faites, les mots qui les spécifient, les groupes d'agents qui leur donnent corps, les institutions qui les matérialisent, les discours qui les légitiment (Dubois, 2003). Faire leur genèse et l'histoire de leur évolution, c'est rendre compte dans une perspective interactionniste de ce que ces catégories contribuent à *produire*, non seulement théoriquement mais aussi socialement et donc, artistiquement. Les SIC offrent, ici, de précieux instruments de travail pour en relever la structure. Ainsi, il n'échappera pas au lecteur du titre de cet article le possible hiatus entre dispositifs de soutien à la *création* et évaluation de la *créativité*. L'entrée communicationnelle offerte par les SIC aux modèles de régulation de la création offre sur cette question un gain de temps appréciable dans la compréhension des schèmes qui les caractérisent et, symptomatiquement dans le processus de repérage de la créativité, fréquemment discuté dans l'espace professionnel de l'évaluation culturelle. D'une façon générale, la régulation à travers un dispositif tel qu'un fonds de soutien désigne en économie politique l'intervention des pouvoirs publics dans des secteurs économiques caractérisés par des facteurs conflictuels, ayant pour but de maintenir un équilibre assurant un fonctionnement correct de l'ensemble (Maroy, 2008), ce qui peut être le cas de la création tandis que la créativité semble par essence s'opposer à l'idée même de régulation. Il s'agit d'harmoniser les processus multiples, contradictoires, conflictuels parfois, d'orientation des conduites des acteurs et de définition des « règles du jeu » dans un système (Lucas, 2009). La régulation est d'abord institutionnelle et politique, définie comme une multitude de micro-arrangements, définis, promus ou autorisés par l'État. D'autre part, la régulation à travers un fonds intervient lorsque les règles d'un marché déséquilibrent un ensemble, créant des zones discriminatoires pour les bénéficiaires (Neale, 1986). La survivance, par exemple, de certains cadres d'action (référentiels) structurants de l'action collective du domaine culturel, comme la « démocratisation culturelle », « le renouvellement des publics » ou les « territoires créatifs » (Pignot et Saez, 2012) laisse encore peu de place à une approche « par le bas », ou pour être plus juste, « venant d'en bas » (Gimello-Mesplomb, 2003 : 3). Ensuite, parce qu'en France, si les SIC ont très tôt investi les discours *de création*, notamment en régime numérique, elles ont globalement peu travaillé l'analyse des discours *sur la création*. Une analyse du potentiel dialectique des fonds ambitionnant une perspective critique de l'idéologie de la créativité passe pourtant par là.

Le dernier point de questionnement porte sur le rôle de la technique dans les dispositifs sociotechniques (Callon et Rip, 1991) dédiés à la création. Le concept de « double-médiation » répandu en SIC dans les études d'usages, entend la matérialité d'une médiation tant sociétale que technique. Or, dans leur acception technique, les fonds de soutien englobent la technicité dont font preuve les usagers (les artistes déposants) en s'appropriant les codes implicites qui régissent la redistribution des subsides publics. Et c'est sans doute ici le point le moins exploré jusqu'à présent dans les recherches menées sur les dispositifs et sur lequel les perspectives critiques peuvent être fécondes en proposant de penser les techniques d'acculturation aux dispositifs de soutien et à leur logique interne dans leur rôle méta-réflexif.

Bibliographie

- Bernard, F., et R.-V. Joule. (2004). "Lien, sens et action: vers une communication engageante." *Communication et organisation* 24.
- Beuscart, J.-S. (2002). « Les usagers de Napster, entre communauté et clientèle Construction et régulation d'un collectif sociotechnique ». *Sociologie du travail*, vol. 44, no 4, p. 461-480
- Bezes P. (2009). « Les hauts fonctionnaires croient-ils à leurs mythes ? L'apport des approches cognitives à l'analyse des engagements dans les politiques de réforme de l'État. Quelques exemples français (1988-1997) ». *Revue française de science politique*. Vol. 50, n°2, p. 307–332.
- Bigey, M. & Simon, J. (2018). Chapitre 2. « Analyse des discours d'escorte de communication sur Twitter : essai de typologie des tactiques d'accroches et de mentions » In : *#info : Commenter et partager l'actualité sur Twitter et Facebook* [en ligne]. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2018. Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/editionsmsmh/11087>>. DOI : 10.4000/books.editionsmsmh.11087.
- Callon, M., Akrich, M., Rabeharisoa, V., et al. (2017). *Sociologie des agencements marchands: textes choisis*. Paris, Presses des Mines via OpenEdition.
- Callon, M. et Rip, A. (1991). « Forums hybrides et négociations des normes socio-techniques dans le domaine de l'environnement. La fin des experts et l'irrésistible ascension de l'expertise ». *Environnement, science et politique. Les experts sont formels*, vol. 1, p. 227-238.
- Coutant, A. (2015). « Les approches sociotechniques dans la sociologie des usages en SIC ». *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, no 6.
- Dubois V. (2002). *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie de l'intervention publique*. Paris, Belin

- Feryn M. (2018), «Where is the jazz ? Enjeux et axiologie de l'information jazzistique en France depuis le début des années 2000. De l'hybridation des dispositifs info-communicationnels du jazz à leurs médiations formelles », thèse en SIC. Université d'Avignon.
- Flichy, P. (2014). *Le Sacre de l'amateur. Sociologie des passions ordinaires à l'ère numérique: Sociologie des passions ordinaires à l'ère numérique*. Paris, Le Seuil.
- Gimello-Mesplomb, F. (2003) « L'analyse des mécanismes publics de soutien aux programmes audiovisuels en France : un outil au service des sciences de l'information et de la communication », Actes de la seconde Conférence internationale francophone des sciences de l'Information et de la communication, Bucarest.
- Habermas J. (1990) *La technique et la science comme « idéologie »*. Paris, Gallimard.
- Heinich N. (2009). *Faire voir. L'art à l'épreuve de ses médiations*. Bruxelles : Les Impressions nouvelles, coll. «Réflexions faites».
- Jauréguiberry F. & Proulx S. (2012) *Usages et enjeux des technologies de communication*. Toulouse, ERE.
- Jouët J. (2000). « Retour critique sur la sociologie des usages ». *Réseaux*, volume 18, n° 100, pp. 487-521.
- Jouët J. (1993). « Usages et pratiques des nouveaux outils de communication ». In Sfez L. (Dir.). *Dictionnaire critique de la communication*. Paris, PUF.
- Lascoumes P., Barthe Y., Callon M. (2001) *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris, Seuil, coll. « La République des Idées »
- Lascoumes P., Le Galès P. (2005). *Gouverner par les instruments*. Paris, Presses de Sciences Po.
- Lucas B. (2009). « Politique publique et analyse de discours: Le chaînon manquant », communication présentée au 10ème Congrès de l'Association française de science politique, Grenoble, 7-9 septembre 2009, ST28 « Acteurs, référentiels, instruments, énoncés. La spécificité d'une approche francophone des politiques publiques en débat ».
- Maarek, Philippe J. (1992). « Communication et marketing de l'homme politique ». Paris, Litec, coll. «Communication politique et publique ».
- Pamart, E. (2010). « Penser la notion de territorialité sous le regard des Sciences de l'information et de la communication », Actes du congrès de la SFSIC, Dijon.
- Pamart, E. (2011), « Territorialisation culturelle et poïétique d'un espace intercommunal: le cas d'Ouest Provence et la régie culturelle Scènes et Cinés ». Thèse de doctorat. Université d'Avignon - Université du Québec à Montréal.
- Pignot, L., & Saez, J. P. (2010). La ville créative: concept marketing ou utopie mobilisatrice? *L'Observatoire, la revue des politiques culturelles*, (1), 23-24.
- Piponnier, A., (2012a). « Le projet. Une approche sociopragmatique d'un artefact Communicationnel ». Dossier d'habilitation à diriger des recherches. Paris 7-Diderot.

- Piponnier, A. (2012b). « Projet et observatoire. Une alliance historique et pragmatique ». *Communication & Langages*, n°171, 67-80.
- Stenger, T. & Coutant. A. (2013). « Médias sociaux: clarification et cartographie Pour une approche sociotechnique ». *Décisions marketing*, p. 107-117.
- Trepos J.-Y. (1996). *Sociologie de l'expertise*. Paris, Presses universitaires de France.
- Urfalino P., Vilkas C. (1995). *Les fonds régionaux d'art contemporain : la délégation du jugement esthétique*. Paris : L'Harmattan, coll. « Logiques Politiques ».